



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(DEC)/MED IG.19/2
30 octobre 2009
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Seizième réunion ordinaire des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin et du
littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Marrakech (Maroc), 3-5 novembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Introduction

La Quinzième réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) a accepté l'offre obligeante du Gouvernement du Maroc d'accueillir la Seizième réunion ordinaire des Parties contractantes à Marrakech (Maroc) du 3 au 5 novembre 2008.

Les annotations qui suivent au projet d'ordre du jour proposé ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations. La séance d'ouverture sera précédée, conformément à la pratique habituelle, d'une réunion informelle entre les Chefs de délégation, à 9 heures.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

La réunion se tiendra à l'hôtel "Royal Mirage", Marrakech (Maroc), et sera ouverte le mardi 3 novembre 2009 à 10 heures.

Des allocutions d'ouverture et de bienvenue seront prononcées par:

- a) le Président élu par la Quinzième réunion des Parties contractantes, ou son représentant;
- b) le représentant du Directeur exécutif du PNUE;
- c) le représentant du Ministère marocain de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement;
- d) l'Administratrice chargée du PAM/Coordonnatrice adjointe
- e) le représentant des autorités municipales de Marrakech.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

2.1 Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, tel que modifié (UNEP/IG.4/6, annexe XI), s'appliquera à la réunion.

2.2 Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes les membres du Bureau, à savoir un Président, quatre Vice-présidents et un Rapporteur. Il est rappelé que la réunion "*observe le principe d'une répartition géographique équitable*" (article 19 de la Convention).

2.3 Adoption de l'ordre du jour

- a) L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat en accord avec le Bureau des Parties contractantes et finalisé au cours de la réunion des Points focaux du PAM (Athènes, 7-10 juillet 2009), a été distribué sous la cote UNEP(DEPI)/MED IG.19/1/Corr.1.
- b) Conformément au règlement intérieur dont il est fait mention au paragraphe 2.1 ci-dessus, la réunion souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour et l'emploi du temps figurant en annexe au présent document, après les avoir modifiés si elle le juge utile.

- c) Un service d'interprétation simultanée anglais-arabe-espagnol-français sera assuré à toutes les séances plénières de la réunion.

2.4 Organisation des travaux

- a) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être décider de se réunir de 10h à 13h et de 15h à 18h, sous réserve des aménagements nécessaires.
- b) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être constituer des groupes spéciaux de discussion ou des sous-comités de rédaction si elle le juge nécessaire, et spécifier leurs mandats.
- c) Le mercredi 4 novembre, la session de la réunion des Parties consistera en un Segment ministériel. Les thèmes proposés pour ce Segment ministériel sont: "Adaptation au changement climatique dans le milieu marin et côtier méditerranéen" et "Gouvernance environnementale régionale en Méditerranée".
- d) La réunion des Parties contractantes sera invitée à adopter le projet de texte de la Déclaration de Marrakech à l'issue de la session ministérielle du mercredi 4 novembre 2009.

2.5 Vérification des pouvoirs

- a) L'article 18 du règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes prévoit que chaque Partie contractante est représentée par un représentant accrédité qui peut être accompagné des suppléants et conseillers qu'elle estime nécessaires.
- b) L'article 19 du règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes prévoit que les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants et des conseillers sont communiqués par les Parties contractantes au Directeur exécutif avant la séance d'ouverture d'une réunion à laquelle ces représentants doivent assister. Il prévoit également que le Bureau examine les pouvoirs et fait rapport à la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions

3.1 Décisions thématiques de la Seizième réunion des Parties contractantes

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)/MED IG.19/5 "Projets de décision pour la Seizième réunion des Parties contractantes" et du document UNEP(DEPI)/MED IG.19/6 "Projet de décision sur l'adoption du programme de travail sur cinq ans et du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011". Le Secrétariat présentera brièvement les projets de décisions. Le Président du Comité de respect des obligations présentera brièvement le projet de décision 19/1 ainsi que le Rapport du Comité de respect des obligations pour la Seizième réunion des Parties contractantes.
- b) La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être examiner et adopter les projets de décision suivants qui ont été approuvés à la réunion des Points focaux du PAM tenue à Athènes en juillet 2009, ainsi qu'à sa session supplémentaire et à la 13^e réunion de la CMDD tenues au Caire (Égypte) en septembre 2009 :

Projet de décision IG. 19/1

Règlement intérieur du Comité de respect des obligations et de ses travaux pendant l'exercice biennal 2010-2011

<i>Projet de décision IG.19/2</i>	Nouveaux membres et membres suppléants du Comité de respect des obligations
<i>Projet de décision IG.19/3</i>	Application et formulaire de rapport des Lignes directrices concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée
<i>Projet de décision IG.19/4</i>	Essai des indicateurs d'efficacité du PAM
<i>Projet de décision IG.19/5</i>	Mandats des composantes du PAM
<i>Projet de décision IG.19/6</i>	Coopération et partenariat PAM/Société civile
<i>Projet de décision IG.19/7</i>	Plan régional de réduction de la DBO ₅ concernant les eaux urbaines résiduaires dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole "tellurique"
<i>Projet de décision IG.19/8</i>	Plan régional de suppression progressive de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de l'heptachlore, du mirex et du toxaphène dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 15 du Protocole "tellurique"
<i>Projet de décision IG.19/9</i>	Plan régional sur la suppression progressive du DDT dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 15 du Protocole "tellurique"
<i>Projet de décision IG.19/10</i>	Gestion rationnelle des produits chimiques
<i>Projet de décision IG.19/11</i>	Stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires en Méditerranée
<i>Projet de décision IG.19/12</i>	Amendements à la liste des annexes II et III du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
<i>Projet de décision IG.19/13</i>	Programme de travail régional pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en haute mer
<i>Projet de décision IG.19/14</i>	Inscription sur la liste des ASPIM de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (France), des Aires marines protégées de Capo Caccia-Isola Piana (Italie), de Punta Campanella (Italie) et du Parc National d'Al-Hoceima (Maroc)
<i>Projet de décision IG.19/15</i>	Adoption du calendrier de mise en œuvre révisé du "Plan d'Action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en Méditerranée"
<i>Projet de décision IG.19/16</i>	Projet de décision concernant les recommandations de la 13 ^e réunion de la CMDD sur le tourisme durable, et sur le développement agricole et rural

Résultat escompté: La réunion des Parties contractantes est appelée à adopter les projets de décision proposés.

Documents de travail	
UNEP(DEPI)/MED IG.19/5	Projets de décisions pour la Seizième réunion des Parties contractantes
UNEP(DEPI)/MED IG.19/7	Rapport du Comité de respect des obligations pour la Seizième réunion des Parties contractantes

3.2 Adoption du programme de travail sur cinq ans et du budget indicatif 2010-2014 ainsi que du programme de travail biennal et du budget 2010-2011

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)/MED IG.19/6 qui contient le projet de décision IG.19/17 sur le programme de travail sur cinq ans et le budget indicatif (2010-2014) ainsi que le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

Résultat escompté: La réunion des Parties contractantes est appelée à adopter le projet de décision IG.19/17 sur le programme de travail sur cinq ans et le budget indicatif (2010-2014) ainsi que sur le programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-2011.

Documents de travail	
UNEP(DEPI)/MED IG.19/5	Projets de décisions pour la Seizième réunion des Parties contractantes
UNEP(DEPI)/MED IG.19/6	Projet de décision sur l'adoption du programme de travail sur cinq ans et du budget-programme pour 2010-2011
UNEP(DEPI)/MED IG.19/3	Rapport du Secrétariat pour la Seizième réunion des Parties contractantes
UNEP(DEPI)/MED IG.19/7	Rapport du Comité de respect des obligations pour la Seizième réunion des Parties contractantes
Documents d'information/de référence	
UNEP(DEPI)/MED IG.19/Inf.4	Rapport de la réunion des Points focaux du PAM, Athènes (Grèce) 2009
UNEP(DEPI)/MED IG.19/Inf.5	Rapport de la Session supplémentaire de la réunion des Points focaux du PAM, le Caire (Égypte), 2009
UNEP(DEPI)/MED IG.19/Inf.6	Rapport de la 13 ^e réunion de la CMDD (Le Caire, Égypte, 28-30 septembre 2009)

Ouverture de la session ministérielle

- Allocution de bienvenue et observations liminaires de S.E. Mme Amina Benkhadra, Ministre marocaine de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement;
- Paroles de bienvenue de Mme Angela Cropper, Directrice exécutive adjointe du PNUE;
- Paroles de bienvenue des autorités locales de Marrakech.

Point 4 de l'ordre du jour : Thèmes des débats ministériels

4.1 Adaptation au changement climatique dans le milieu marin et côtier méditerranéen

4.2 Gouvernance environnementale régionale en Méditerranée

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)/MED IG.19/3 "Rapport du Secrétariat pour la Seizième réunion des Parties contractantes" rendant compte des principales réalisations de l'exercice biennal ainsi que d'un document d'information/de référence pour les débats ministériels. Le rapport aborde aussi certaines questions relatives aux thèmes ministériels, qui sont communiquées à titre simplement indicatif.
- b) L'Administratrice chargée du PAM/Coordonnatrice adjointe fera une courte présentation du document UNEP(DEPI) MED IG 19/3.
- c) Des experts éminents seront invités à formuler des observations liminaires et à faciliter le débat sur le thème "Adaptation au changement climatique dans le milieu marin et côtier méditerranéen", à la suite de quoi les Ministres et Chefs de délégation souhaiteront peut-être centrer leurs interventions sur les questions soulevées et les problématiques présentées dans le document UNEP(DEP)/MED IG.19/3.
- d) Les Ministres et Chefs de délégation sont invités à aborder les questions soulevées dans le document UNEP(DEPI)/MED. IG19/3 sur le thème "Gouvernance environnementale régionale".
- e) Compte tenu du nombre de Parties contractantes et du temps limité qui sera disponible, il est recommandé que chaque intervention soit d'une durée de dix minutes au plus.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED IG.19/3	Rapport du Secrétariat pour la Seizième réunion des Parties contractantes
Documents d'information/de référence	
UNEP(DEPI)/MED IG.19/Inf.6	Rapport de la 13 ^e réunion de la CMDD (Le Caire, Égypte, 28-30 septembre 2009)

4.3 Déclaration de Marrakech

- a) La réunion des Parties contractantes est saisie du document UNEP(DEPI)MED IG.19/4 "Projet de Déclaration de Marrakech", qui sera présenté par le représentant du Maroc qui a conduit le processus de son élaboration.
- b) La réunion des Parties contractantes est invitée à examiner et à adopter la Déclaration de Marrakech qui devrait exhorter les Parties à instaurer une coopération régionale aux fins d'adaptation au changement climatique. La Déclaration devrait aussi contribuer à rendre la gouvernance environnementale régionale en Méditerranée plus efficace en resserrant la coopération établie dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, ainsi qu'à inviter tous les acteurs et institutions de la région à nouer des synergies, éviter le chevauchement des efforts et veiller à une utilisation efficace des ressources.

Résultat escompté: Il est prévu que la Déclaration de Marrakech sera adoptée par la réunion des Parties contractantes.

Document de travail	
UNEP(DEPI)/MED IG.19/4	Projet de Déclaration de Marrakech
Document de travail/de référence	
UNEP(DEPI)/MED IG.19/Inf.4	Rapport de la réunion des Points focaux du PAM, 7-10 juillet 2009 (Athènes, Grèce)
UNEP(DEPI)/MED IG.19/Inf.6	Rapport de la 13 ^e réunion de la CMDD (Le Caire, Égypte, 28-30 septembre 2009)

Point 5 de L'ordre du jour : Date et lieu de la Dix-septième réunion ordinaire des Parties contractantes en 2011

La réunion sera invitée à envisager les dates et le lieu de la Dix-septième réunion des Parties contractantes à convoquer en 2011.

Résultat escompté: Prise de décision sur les dates et le lieu de la Dix-septième réunion des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

La réunion des Parties contractantes souhaitera peut-être aborder d'autres questions qui pourraient être soulevées au cours de ses délibérations.

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

À sa séance finale, la réunion des Parties contractantes sera invitée à examiner et à adopter le rapport de ses travaux, tel qu'établi par le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président le jeudi 5 novembre 2009 à 18 heures.

ANNEXE

EMPLOI DU TEMPS PROPOSÉ

PROGRAMME PROVISoire		
DATE	POINTS DE L'ODJ	DOCUMENTS DE TRAVAIL
Mardi 3 novembre 2009		
9h – 10h	Accueil et inscription des participants	
10h – 11h	Point 1 de l'OdJ Ouverture de la réunion Point 2 de l'OdJ Questions organisationnelles 1. Règlement intérieur 2. Élection du Bureau 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Organisation des travaux 5. Vérification des pouvoirs	UNEP(DEPI)/MED IG.19/1/Corr.1 UNEP(DEPI)/MED IG.19/2
11h – 11h30	Pause café	
11h30 – 13h	Point 3 de l'OdJ Décisions 3.1 Décisions thématiques de la Seizième réunion des Parties contractantes 3.2 Décision sur le programme de travail sur cinq ans et le budget-programme pour 2010-2011	UNEP(DEPI)/MED IG.19/5 UNEP(DEPI)/MED IG.19/6 UNEP(DEPI)/MED IG.19/4 UNEP(DEPI)/MED IG.19/7
13h – 14h30	Pause déjeuner	
14h30 – 16h	Point 3 de l'OdJ (suite)	
16h – 16h30	Pause café	
16h30 – 18h	Point 4 de l'OdJ Projet de Déclaration de Marrakech	UNEP(DEPI)/MED IG.19/4

PROGRAMME PROVISOIRE		
DATE	POINTS DE L'ODJ	DOCUMENTS DE TRAVAIL
<i>Mercredi 4 novembre 2009</i>		
10h – 10h30	<i>Ouverture de la session ministérielle</i>	
10h30 – 11h	Point subsidiaire 4.1 (a) Présentation du “Rapport du Secrétariat pour la Seizième réunion des Parties contractantes” (b) Observations liminaires d’experts éminents (c) Débats	UNEP(DEPI)/MED IG.19/3
11h – 11h30	<i>Pause café</i>	
11h30 – 13h	Point subsidiaire 4.1 (suite) Point subsidiaire 4.2	UNEP(DEPI)/MED IG.19/3
13h – 15h	<i>Pause déjeuner</i>	
15h – 16h	Point subsidiaire 4.2 (suite)	UNEP(DEPI)/MED IG.19/3
16h – 16h30	<i>Pause café</i>	
16h30 – 18h	Point subsidiaire 4.3 Adoption de la Déclaration de Marrakech	UNEP(DEPI)/MED IG.19/4

PROGRAMME PROVISOIRE		
<i>Jeudi 5 novembre 2009</i>		
9h – 15h	Pas de séance (Préparation par le Rapporteur du projet de rapport de la réunion)	
	<i>Pause café</i>	
15h – 18h	Points de l’OdJ: a) Dates et lieu de la Dix-septième réunion des Parties contractantes en 2011 b) Questions diverses c) Adoption du rapport d) Clôture de la réunion	UNEP(DEPI)/MED IG.19/8